

9^{ème} Open de Golf du Cher



RÈGLEMENT

DATE ET LIEU :	Vendredi 12 juillet 2019 : Samedi 13 juillet 2019 : Dimanche 14 juillet 2019 :	Golf de VIERZON Golf de SANCERRE Golf de BOURGES
FORME DE JEU :	STABLEFORD SIMPLE 54 TROUS (18 trous par jour). Classement brut et net. Selon disponibilité, possibilité de ne participer qu'à 1 tour.	
SÉRIES :	1 ^{ère} Série DAME et 1 ^{ère} Série HOMME : index inférieur à 16,5 2 ^{ème} Série MIXTE Index compris entre 16,5 et 24,4 3 ^{ème} Série MIXTE Index supérieur à 24,4 (limite d'index : 36)	
COMPÉTITION OUVERTE À :	Tout joueur licencié, français ou étranger avec certificat médical. Épreuve limitée à 120 joueurs, dans l'ordre des inscriptions.	
INSCRIPTIONS :	Dans les clubs concernés jusqu'au mardi 9 juillet à 12 heures, En appelant 02 48 21 20 01 (Bourges) ou 02 48 75 21 43 (Vierzon) ou 02 48 54 11 21 (Sancerre).	
DROITS DE JEU :	- <u>Pour 3 tours</u> : Membres d'un club organisateur : 88€ - moins de 18 ans : 44€ Joueurs extérieurs : 120€ - moins de 18 ans : 60€ - <u>Pour 1 tour</u> : Membres d'un club organisateur : 8€ - moins de 18 ans : 4€ Joueurs extérieurs : 40€ - moins de 18 ans : 20€	
MARQUES DE DÉPART :	1 ^{ère} série : bleues pour les dames, blanches pour les messieurs. 2 ^{ème} et 3 ^{ème} série : rouges pour les dames, jaunes pour les messieurs.	
DÉPARTAGE :	En cas d'égalité pour la première place de chaque série : play off trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer un play off, le classement se fera selon le plan informatique fédéral (RMS).	
PRIX :	2 Prix en Brut et 4 Prix en Net par série.	
REMISE DES PRIX :	A l'issue du 3 ^{ème} tour, au Golf de BOURGES, le dimanche 14 juillet.	
COMITÉ DE L'ÉPREUVE :	1 représentant de la commission sportive de chaque club organisateur. L'arbitre ou l'OEC désigné.	